



## INTERVENTION DU VIET NAM

**Par S.E. M. PHAM Quoc Tru, Ambassadeur/Représentant Permanent Adjoint**

A l'Examen Périodique Universel du deuxième cycle du Myanmar

(Genève, vendredi le 6 novembre 2015)

*Monsieur le Président,*

Le Viet Nam souhaite la cordiale bienvenue à la Délégation de haut niveau du Myanmar et la remercie pour l'excellente présentation du rapport national.

Nous saluons les progrès significatifs enregistrés au Myanmar, ces dernières années, dans la protection et la promotion des droits de l'homme et surtout des droits fondamentaux du peuple birman, résultant du processus de réconciliation nationale, de démocratisation et de réforme. Parmi ces nombreux progrès, nous avons noté particulièrement le renforcement du système législatif et institutionnel, notamment avec l'adoption d'un grand nombre de lois et l'amélioration visible des droits économiques, droit à l'éducation et droit à la santé de toute la population ainsi qu'une meilleure jouissance des droits de l'homme par les groupes vulnérables tels que les enfants, les femmes, les personnes âgées ou handicapées.

*Monsieur le Président,*

Le Viet Nam voudrait adresser au Myanmar les recommandations suivantes :

1. Considérer positivement son adhésion aux principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels il n'est pas encore partie, dont surtout le Pacte international sur les droits civils et politiques (1966) et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984);
2. Allouer plus de ressources financières aux services de santé et réduire la charge financière pour les groupes vulnérables dans les soins médicaux;

En conclusion, étant un pays membre de la famille ASEAN, le Viet Nam souhaite au Myanmar plein succès lors de son passage au deuxième cycle de l'EPU et encore davantage de progrès dans la protection et la promotion des droits de l'homme dans son pays.

Je vous remercie Monsieur le Président.